



**Projet d'aménagement
hydroélectrique de la
Toulnoustoc par
Hydro-Québec**

150

DM12

Projet d'aménagement hydroélectrique
de la Toulnoustoc par Hydro-Québec

Côte-Nord

6211-03-061



Développons notre industrie électrique



Association
de l'industrie électrique
du Québec

Un projet qui contribue à la sécurité énergétique des Québécois

Introduction

Créée en 1916, l'Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ), un organisme à but non lucratif, regroupe et met en contact un grand nombre d'entreprises liées, de près ou de loin, au domaine de l'électricité : producteurs d'énergie, entrepreneurs, installateurs, fabricants d'équipements, sociétés de génie-conseil, etc. Avec un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 11 milliards de dollars, le secteur de l'électricité contribue largement à l'économie québécoise. Présents partout au Québec, les membres de l'Association participent à l'enrichissement collectif et à la vitalité économique de toutes les régions de la province. L'Association regroupe quelque 140 entreprises membres et représente une main-d'oeuvre de plus de 40 000 personnes.

Le secteur de l'électricité a certes été l'un des moteurs du développement économique du Québec moderne. Il est à l'origine du choix du Québec comme point d'attache pour de nombreuses entreprises multinationales, de la formation d'une main-d'oeuvre spécialisée, de l'émergence d'un grand nombre de PME et d'un savoir-faire exporté dans le monde entier. L'expertise des membres de l'AIEQ est non seulement reconnue au Québec, mais aussi à l'échelle internationale, particulièrement dans les domaines du développement et de la mise en oeuvre de projets hydroélectriques, ainsi que de la construction de réseaux et d'interconnexions.

À titre d'intervenant majeur dans ces domaines, l'AIEQ s'est donnée pour mission d'être le porte-parole de l'industrie électrique au Québec ; de favoriser la circulation de toute information d'intérêt pour les membres et l'industrie électrique en général ; de contribuer au développement de ses membres et à la promotion de leurs intérêts par des initiatives de concertation et de représentation.

L'AIEQ s'intéresse aux projets qui peuvent avoir un impact sur le secteur et sur l'ensemble de la population québécoise. Elle a donc un intérêt marqué pour le projet d'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc. Le mémoire de l'Association portera essentiellement sur la justification du projet.

Courte description du projet

Le projet d'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc poursuit le développement des bassins des rivières Manicouagan et Toulnostouc. Il consiste en la construction d'un barrage sur la rivière Toulnostouc en aval de celui du Lac-Sainte-Anne, d'un réservoir et de lignes de transport.

La centrale aura une puissance installée de 517 MW et l'énergie annuelle produite sera de 2 660 Gwh. Les travaux devraient commencer en 2001 pour se terminer en 2005. Cette activité devrait générer des retombées économiques de plus de 200 \$ millions pour la région de la Côte-Nord et générer de l'emploi à la hauteur de 1000 années/personnes.

Le développement hydroélectrique du Québec : état d'urgence

Il y a quelques années, le Québec a arrêté de développer la production d'électricité, rassuré qu'il était par sa surcapacité de production et les surplus qu'elle générerait. Depuis, le monde a bien changé. Les marchés se sont ouverts, la demande a continué de croître, nos sociétés sont de plus en plus dépendante de l'énergie, la couche d'ozone s'est réduite dramatiquement et le coût des carburants fossiles est plus volatile que jamais. Ces années sont aussi marquées par une opposition croissante des groupes environnementalistes au développement hydroélectrique.

Hormis la centrale de Toulnostouc (517MW ou 2,6 Twh), qui fait l'objet des présentes discussions, il n'y a actuellement aucun projet d'aménagement hydroélectrique d'importance dont l'état d'avancement, à l'intérieur de la phase " Avant-projet ", laisse croire qu'il pourra être mis en service dans l'intervalle 2004-2010. De plus, on prévoit mettre temporairement hors service plusieurs équipements majeurs durant la même période pour fins de réfection, notamment au complexe La Grande, ce qui diminuera la puissance et l'énergie disponible.

Or, on prévoit une augmentation des ventes d'électricité de 10 pour cent au cours des cinq prochaines années. Si l'on conserve le calendrier actuel, le Québec sera en déficit de production pour répondre à la croissance de la demande prévue entre 2004 et 2010.

La stratégie actuelle d'Hydro-Québec est de répondre à la croissance de la demande intérieure surtout par une réduction des ventes d'énergie fermes hors-Québec :

" À court terme, en ce qui concerne les approvisionnements électriques, plus de 80 % de l'énergie nécessaire à la réalisation des ventes additionnelles au Québec, soit 14TWh, deviendront disponibles grâce à la réduction des ventes nettes sur les marchés externes. "

Plan stratégique 2000-2004 de HQ, page 36

Présentement Hydro-Québec peut répondre à la croissance de la demande intérieure avec ses installations, et dispose même durant l'été d'énergie à revendre aux États-Unis. Ces surplus permettent à Hydro-Québec de profiter du lucratif marché de l'énergie et d'en faire bénéficier tous les Québécois. Mais toute bonne chose a une fin. Entre 2004 et 2010, il faudra répondre à une charge additionnelle de 2500 MW à la pointe.

C'est aujourd'hui et maintenant qu'il faut construire parce que dans moins de cinq ans, le Québec se retrouvera devant des choix douloureux. Rapidement nous devons mettre en branle la construction d'ajouts à la capacité de production.

L'exemple à ne pas suivre : la Californie

La Californie nous donne un bon exemple des dangers que comporte l'incapacité de répondre à la demande. Les consommateurs californiens vivent actuellement une pénurie d'énergie, une hausse vertigineuse des coûts et une perte de fiabilité alors que les "Public Utilities" sont au bord de la faillite.

L'objet de ce mémoire n'est pas de discuter des vertus ou des écueils de la déréglementation. Mais une réalité demeure. Incapable de faire face à une demande sans précédent provoquée à la fois par un sous investissement dans les infrastructures de production et de transport accompagné d'un boum économique "high tech" quasi imprévisible, la Californie se retrouve aujourd'hui à la merci du marché "spot". D'autres conséquences commencent aussi à se faire sentir : le déménagement d'industries vers des sources d'approvisionnement électrique plus fiables et moins chères, le report d'investissements etc...

Dans le discours du budget qu'il prononçait il y a quelques jours devant le Congrès américain, George W. Bush reconnaissait l'urgence de la situation :

"The West is confronting a major energy shortage that has resulted in high prices and uncertainty. I have asked federal agencies to work with California officials to help speed construction of new energy sources. And I have directed (...) senior members of my administration to develop a national energy policy. Our energy demand outstrips our supply. We can produce more energy at home while protecting our environment, and we must. We can produce more electricity to meet demand, and we must. We can promote alternative energy sources and conservation, and we must."

Malgré toute la bonne volonté dont fait preuve le Président pour résoudre la crise californienne, nous savons tous comment des solutions conçues en catastrophe peuvent parfois être hasardeuses. On travaille vite, on tourne les coins ronds, souvent au détriment de l'environnement.

L'expérience californienne nous rappelle également une évidence : ce n'est pas parce que l'on cesse de développer une infrastructure de production et de transport d'électricité que la demande cesse de croître.

Les alternatives

S'il ne met pas en chantier très rapidement la construction de nouvelles centrales, le Québec devra très bientôt envisager des solutions palliatives, uniquement pour répondre à une croissance modérée de la demande Intérieure.

Puisqu'il faut compter au moins 5 ans pour développer une centrale hydroélectrique, nous ne pourrons pas développer suffisamment de centrales pour répondre aux besoins. Il faudra recourir à des centrales thermiques, moins longue à construire, et/ou à de l'importation, et donc payer plus cher le kWh. Ces centrales thermiques seront sises à proximité des centres de consommation et sujettes au prix fluctuant du gaz naturel. On pense aussi à l'importation d'électricité, sujette à sa disponibilité et à son prix fluctuant.

Le coût environnemental global de ces alternatives

Le protocole de Kyoto conclu il y a trois ans prévoit une réduction globale de 5,2 % des émissions des gaz à effet de serre (GES) des pays développés à l'horizon 2008-2010 par rapport à leur niveau de 1990. L'Agence internationale de l'énergie prévoit une hausse des émissions de CO₂ de 60% entre 1997 et 2020, en dépit des mesures déjà annoncées par les pays de l'OCDE pour combattre le réchauffement planétaire. Les centrales thermiques sont en grande partie responsable de ces émissions.

Le Canada s'est engagé à réduire de six pour cent ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à celles de 1990. Si nous voulons respecter nos engagements internationaux, il nous apparaît évident qu'il faut inévitablement passer par la filière hydroélectrique. La construction de centrale thermique ou l'achat d'électricité produite par de telles centrales hors du Québec, ne contribuent pas à la solution, mais au problème.

Les mesures d'efficacité énergétique : une partie de la solution

Ce n'est pas parce qu'une ressource est disponible en abondance qu'il faut la gaspiller. Là-dessus, l'AIEQ et les groupes écologistes s'entendent. Tout doit être mis en oeuvre pour rationaliser, diminuer et rendre plus efficace notre consommation d'énergie.

Nous estimons toutefois que ces mesures sont loin d'être suffisantes pour compenser la croissance de la demande. Prenons pour exemple les entreprises du secteur des hautes technologies. Le gouvernement du Québec, son nouveau Premier ministre et la grande région de Montréal en ont fait une priorité de développement. Or, ces entreprises sont d'énormes consommatrices d'énergie. Des mesures visant à réduire la consommation n'ont que bien peu d'impact sur de telles entreprises.

Déjà, le Québec connaît d'excellents résultats en matière d'efficacité énergétique, comme en témoignent ces chiffres de l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec. Cela, en plus, grâce à l'électricité.

“ L'intensité énergétique pour l'ensemble de l'économie (E/PIB) a diminué de 7,4 % au Québec entre 1984 et 1994. Cependant, cette amélioration s'est produite presque entièrement au début de la période, jusqu'en 1987. Cette bonne performance du Québec s'explique surtout par l'importance de l'électricité dans son bilan énergétique.”

<http://www.aee.gouv.qc.ca/30/350/index.htm>

Il nous faut donc poursuivre nos efforts vers une meilleure utilisation de notre énergie. Mais se limiter à l'efficacité énergétique, c'est faire bien trop peu et même lâcher la proie pour l'ombre.

Les avantages de la filière hydroélectriques au Québec

On l'a dit, l'atteinte de l'objectif canadien de Kyoto passe incontestablement par la poursuite du développement du potentiel hydroélectrique et toute construction de centrale thermique est un pas dans la mauvaise direction. Le respect des engagements environnementaux du Canada passe absolument, à notre avis, par une forte augmentation de la proportion d'énergies renouvelables dans la production d'électricité.

Du point de vue environnemental, l'hydroélectricité est celle qui émet le moins de gaz à effet de serre, de dioxyde de soufre et d'oxydes d'azote. Notre bilan est impressionnant si on le compare aux autres pays industrialisés. Au Canada, seul le Québec a réussi à maintenir au niveau de 1990 ses émissions de gaz à effet de serre, et cette performance est due à l'hydroélectricité. L'avantage d'une filière de production électrique causant plusieurs centaines de fois moins de précipitations acides que les autres est donc très net.

Plus que jamais, nous sommes à un tournant où les enjeux environnementaux globaux doivent recevoir autant de considération que les intérêts locaux définis par les limites territoriales. L'exportation d'hydroélectricité québécoise vers le Nord-Est des États-Unis contribuerait à réduire la dépendance cette région envers l'énergie thermique polluante.

En ce qui a trait à la quantité d'énergie fournie par rapport à la quantité totale d'énergie requise pour faire fonctionner les équipements – qu'on appelle le rendement de l'investissement énergétique – l'hydroélectricité est la filière la plus performante. C'est donc le meilleur placement qui soit en matière d'énergie.

Enfin, l'hydroélectricité n'a jamais provoqué de catastrophe environnementale. Ni Exxon Valdez, ni Three Miles Island, ni Tchernobyl.

Le consensus régional

Notre industrie prône un développement hydroélectrique en harmonie avec l'environnement physique et social. Le projet à l'étude tient compte de l'environnement et des activités récréotouristiques qui ont cours dans la région et se fait en accord avec le milieu. Nous sommes heureux de constater que, dans le projet de la Toulnostouc, ces principes sont en tous points respectés, et que le promoteur a tenu grand compte des commentaires du milieu. Il a soit modifié, soit prévu des mesures d'atténuation lorsque nécessaire.

L'AIEQ avait déjà réagi positivement à l'annonce de la signature de la première entente avec les Montagnais de Betsiamites en juin 1999, entente pour les dérivations partielles de rivières et pour la construction de la centrale de Toulnostouc. Cette forme de partenariat permet aux communautés locales de participer aux bénéfices et aux avantages découlant de la mise en valeur du potentiel hydroélectrique québécois. Une entente est intervenue avec la MRC Manicouagan, et une démarche est en cour avec les instances décisionnelles locales pour assurer les plus grandes retombées économiques régionales. L'AIEQ appuie pleinement cette démarche.

Les activités réalisées durant la construction généreront la plus grande partie des retombées économiques à l'échelle régionale. Par rapport au coût du projet estimé à 600 M\$, plus de 400 M\$ seront versés en salaires et en achats de biens et de services. Une part importante de cette somme sera utilisée pour payer des ressources et de la main-d'oeuvre de la Côte-Nord, ce qui contribuera à la création et au maintien de nombreux emplois.

“ Des mesures d'optimisation seront prises afin de maximiser les sommes dépensées en région et, par conséquent, les impacts économiques du projet sur la Côte-Nord.

Pendant la phase de construction, le projet générera des retombées économiques de l'ordre de 211,2 M\$ dans la région de la Côte-Nord, dont 119,4 M\$ en retombées directes.

L'ensemble des dépenses permettra de maintenir et de créer de l'emploi à raison d'environ 1 000 années-personnes sur la Côte-Nord de 2001 à 2005, soit une moyenne de 222 années-personnes par année pour la durée du chantier (quatre ans et demi). ”

Aménagement Hydroélectrique de la Toulnostouc, Résumé du rapport d'avant-projet, novembre 2000, p.23

Ce projet montre donc qu'il est possible d'harmoniser les besoins et les attentes de la population locale et ceux des Québécois et Québécoises.

Le consensus québécois

Lors des audiences tenues par le BAPE, il se trouve toujours certains intervenants préoccupés par le fait qu'Hydro-Québec pourrait tirer profit de la construction de cette nouvelle centrale pour augmenter le niveau de ses exportations.

Or nous savons qu'il y a consensus à poursuivre le développement hydroélectrique. L'appui de la population québécoise aux exportations d'électricité dépasse aujourd'hui les 80 pour cent. La population est certainement sensible au fait que toute énergie exportée vient remplacer chez nos voisins de l'électricité produite à l'aide d'autres filières que la filière hydroélectrique. *

Les Québécois sont aussi favorables à de nouveaux projets de production hydroélectriques dans la mesure où l'augmentation des exportations est rentable, qu'on maintient et/ou crée des emplois au Québec et que ces nouvelles installations n'entraînent pas de hausse de prix. Dans tous les cas, ces conditions sont aujourd'hui remplies.

Conclusion

Il faut avoir la lucidité de se demander quel est le coût environnemental de l'alternative à l'hydroélectricité. Un refus de développement de production hydroélectrique du Québec requiert une installation de même capacité de production plus polluante, ici ou ailleurs sur le continent avec des effets souvent bien plus dommageables.

En disposant d'un énorme gisement de ressources renouvelables, dont seulement une partie est exploitée, le Québec possède probablement l'une des réponses les plus certaines aux défis énergétiques que la planète devra relever dans l'avenir. Cet héritage doit-il être conservé jalousement à l'état original, comme un magot, dans un bas de laine sous le matelas, ou faut-il plutôt faire fructifier sa valeur environnementale?

Pour une fois, à l'échelle continentale, les avantages environnementaux font bon ménage avec les avantages économiques. L'hydroélectricité québécoise contribue à solutionner en partie un problème environnemental global qui a lieu de nous préoccuper et demeure la filière la plus performante pour son rendement de l'investissement énergétique.

Pour toutes ces raisons, l'Association de l'industrie électrique du Québec encourage le BAPE à recommander l'aménagement de la rivière Touloustouc tel que proposé par Hydro-Québec.

* : Source : Sondage Omnibus Léger et Léger, 1004 personnes sondées au Québec, mars 2000.

Touloustouc2